



Formulaires sportifs de la F.F.J.D.A.

TOURNOIS, COMPETITIONS, ACTIVITES ENCADREES ORGANISEES PAR LES CLUBS DE JUDO AFFILIES A LA F.F.J.D.A.

L'autorisation d'organisation d'un tournoi, d'une compétition ou d'activité encadrée ne peut être accordée à un club que s'il remplit les conditions suivantes :

- Le club organisateur doit être affilié à la F.F.J.D.A.
- Le Président de la ligue concernée doit donner un avis favorable.
- Les clubs français participants doivent être affiliés à la F.F.J.D.A. ou à une fédération ayant signé un protocole d'accord avec celle-ci.
- Le règlement du tournoi, de la compétition ou de l'activité encadrée doit être en accord avec les règles techniques du Judo Français et du Code Sportif de la F.F.J.D.A.
- Les sportifs de haut niveau de la F.F.J.D.A. doivent avoir l'accord du Président de la ligue et du Directeur Technique National pour pouvoir participer à la manifestation.

Pièces à joindre dans tous les cas :

Règlement et cahier des charges précisant les catégories d'âges concernées, les formules de compétition et les éventuels prix proposés aux athlètes

AUTORISATION D'ORGANISATION D'UN TOURNOI D'UNE COMPETITION OU D'UNE ACTIVITEE ENCADREE

LA LIGUE DE

AUTORISE LE CLUB

NOM DU TOURNOI OU DE L'ANIMATION

DATE LIEU

Avis du Président du Comité
ou du C.T.D.

Signature et cachet:

Avis du Président de la Ligue
ou du C.T.R.

Signature et cachet :